

Information financière relative au premier semestre 2023

Une performance financière et commerciale soutenue

- Base clients mobiles postpayés (hors VOO) +2,7 % en glissement annuel
- Base clients câble (hors VOO) +11,4 % en glissement annuel
- Chiffre d'affaires du S1 (dont mois de juin pour VOO) +2,9 % à base comparable¹ en glissement annuel
- EBITDAaL du S1 (dont mois de juin pour VOO) +0,9 % à base comparable¹ en glissement annuel

Éléments
opérationnels
marquants - S1
(hors VOO)

- La performance commerciale est restée positive, notamment dans le postpayé, malgré l'environnement concurrentiel au niveau national.
- Orange Belgium a enregistré **39k nouveaux abonnés mobiles postpayés** grâce au succès des portefeuilles Go et hey!, portant le nombre total d'abonnés à 2,85 millions (+2,7 % en glissement annuel).
- La base clients câble **s'est accrue de 21k abonnés**, terminant la période à 464k abonnés (+11.4 % en glissement annuel).

Chiffres-clés opérationnels du groupe Orange Belgium hors VOO

	S1 2022	S1 2023	Variation
Base clients abonnements mobiles (en milliers)	2775	2850	2,7%
Ajouts nets (en milliers)	33	39	19,7%
Base clients câble (en milliers)	417	464	11,4%
Ajouts nets (en milliers)	22	21	-5,3%

Éléments
financiers
marquants - S1
(VOO inclus)

- Le chiffre d'affaires s'est accru à **740,5 M€**, en incluant VOO pour le mois de juin, soit une amélioration de **+2,9 % à base comparable¹**, grâce à une croissance solide des services facturés au client.
- L'EBITDAaL a augmenté de **+0,9 % à base comparable¹**, la hausse des services facturés au client se trouvant compensée par l'indexation salariale et les autres effets de l'inflation.
- Les eCapex ont augmenté de **+ 15,5 % à base comparable¹ à 109,2 M€**, ce qui résulte principalement de la mise à niveau du réseau et du caractère saisonnier des livraisons d'équipements à la clientèle.

Chiffres-clés financiers du groupe Orange Belgium (incluant le mois de juin pour VOO) en millions d'euros

	rapporté	Comparable ¹		Variation	Variation à base
	S1 2022	S1 2022	S1 2023	rapportée	Comparable ¹
Chiffre d'affaires consolidé	677,3	719,4	740,5	9,3%	2,9%
EBITDAaL	166,8	177,2	178,8	7,1%	0,9%
marge (% du chiffre d'affaires)	24,6%	24,6%	24,1%	-49 bp	-50 bp
eCAPEX ²	-86,0	-94,6	-109,2	27,0%	15,5%
Cash-flow opérationnel ajusté³	80,8	82,6	69,6	-14,0%	-15,8%
Résultat net consolidé	26,7	23,4	-15,4	-157,8%	-165,7%

1. La base comparable englobe 1 mois de chiffre d'affaires, d'eCapex et d'EBITDAaL de VOO et le cash-flow opérationnel retraité de l'élimination intra-groupe
2. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences.
3. Cash-flow opérationnel ajusté défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

Xavier Pichon, Chief Executive Officer, commente:

Orange Belgium a enregistré une performance commerciale vigoureuse au cours du semestre. De plus, la clôture de l'acquisition de VOO, intervenue début juin, marque une étape importante pour notre organisation.

Bien que nous restions des entités juridiques séparées, les efforts d'intégration ont commencé et nous fonctionnons déjà comme une entreprise unifiée en termes d'approche commerciale, de stratégies de commercialisation et de structure organisationnelle. Cette réussite met en évidence notre volonté de parvenir à une intégration parfaite de nos activités et de tirer le meilleur parti possible des synergies offertes par cette acquisition.

Pour l'avenir, notre priorité demeure de réaliser les synergies prévues afin d'exploiter le plus possible le potentiel de création de valeur et sécuriser les 3 piliers de « Lead the future » que nous avons récemment annoncés :

1. Notre avenir se définit par un leadership exceptionnel en matière de réseaux multi-gigabit.
2. Notre avenir se définit par une excellence de l'expérience client incomparable, par la capacité à proposer un écosystème multisegmenté et par le basculement d'un modèle externalisé à un modèle local pour nos activités de service en Belgique.
3. Nous sommes une entreprise citoyenne : résiliente, moderne et responsable animée par des valeurs humaines et ESG solides.

Antoine Chouc, Chief Financial Officer, ajoute :

Je suis heureux d'annoncer la publication de nos résultats financiers pour le premier semestre 2023, qui intègrent pour la première fois les chiffres de VOO pour le mois de juin. Nous sommes parvenus à limiter les effets de l'inflation sur notre marge grâce à une solide performance commerciale, aux adaptations tarifaires et à une maîtrise des coûts rigoureuse.

Après la clôture de l'acquisition, nous avons donné la priorité à la mise en œuvre des synergies : la migration MVNO a déjà commencé, les premières synergies dans les achats sont en cours d'exécution et la mise en commun des stratégies de commercialisation donnera lieu à d'importants gains de productivité.

Nous sommes convaincus que l'intégration de VOO sera fortement créatrice de valeur et qu'elle nous donnera des moyens accrus de mettre à exécution notre stratégie de croissance globale.

Les chiffres présentés dans ce rapport ne sont pas pleinement représentatifs en raison de la brièveté de la période de consolidation. De fait, il importe de souligner que l'allocation du prix d'acquisition, et notamment l'évaluation de l'écart d'acquisition, n'a pas encore été finalisée.

La prise en compte des données de VOO pour une période de sept mois, avec les normes comptables d'Orange Belgium, nous a amenés à ajuster nos objectifs pour 2023. Nous tablons désormais sur un EBITDAaL compris entre 430 et 450 millions d'euros, tandis que le montant total des eCapex devrait se situer entre 290 et 310 millions d'euros.

Table des matières

1. Principaux éléments marquants	4
1.1 Éléments opérationnels marquants	4
1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire	5
2. Commentaires relatifs à la situation financière	6
2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium	6
2.2 État consolidé du résultat global	6
2.3 Liquidités et ressources en capital	7
2.4 Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité	8
2.4.1. Orange Belgium	8
2.4.2. Orange Communications Luxembourg	9
3. Risques financiers et gestion du risque	9
4. Événements postérieurs à la clôture du premier semestre 2023	9
5. Perspectives	9
6. Conférence téléphonique	9
7. Actions	10
8. États financiers consolidés intérimaires résumés	11
9. Annexe aux états financiers consolidés intérimaires résumés	18
10. Parties liées	26
11. Événements postérieurs à la clôture	26
12. Autres	26
13. Déclaration des personnes responsables	27
14. Glossaire	29

1. Principaux éléments marquants

1.1 Éléments opérationnels marquants

Les éléments opérationnels marquants ne contiennent que des déclarations concernant Orange Belgique, à l'exclusion de VOO.

- **Signature de deux accords commerciaux de vente en gros par Orange Belgium et Telenet**

Orange Belgium et Telenet ont signé deux accords commerciaux de vente en gros de services fixes. Les accords donneront accès aux réseaux fixes de l'autre partie pour une période de 15 ans et couvrent à la fois les technologies actuelles hybride fibre-coaxial et les futures technologies de fibre optique jusqu'au domicile dans les deux zones de réseau.

- **Lancement officiel par Orange Belgium de son app de cybersécurité**

Orange Belgium a annoncé le lancement officiel en Belgique d'Orange Phone, une app gratuite de protection antispam et d'identification des appels, disponible sur iOS et Android. A l'heure où la cybercriminalité s'intensifie et où les attaques de phishing gagnent en sophistication, Orange Belgium s'engage à mettre le numérique à la portée de tous les Belges via sa nouvelle app d'assistance. Pour soutenir davantage encore ses clients dans le domaine de la cybersécurité, Orange Belgium a également organisé des formations et des ateliers à l'Orange Digital Center et accueilli un nouveau webinaire les 7 et 9 mars, en collaboration avec des experts de la cybersécurité en Belgique.

- **Onze projets pilotes 5G innovants sur le réseau d'Orange Belgium ont été sélectionnés par le gouvernement fédéral**

Orange Belgium a été sélectionné par le SPF Economie pour mener 11 projets pilotes belges basés sur la 5G en 2023 et 2024. Orange Belgium a ainsi répondu à l'appel à projet du SPF Economie pour encourager la création de nouvelles initiatives sur la 5G. L'objectif est d'accélérer le déploiement et la mise en œuvre des cas d'utilisation de la 5G en Belgique. Ces projets, sélectionnés par un jury, notamment composé du cabinet De Sutter, du SPF Economie, de l'IBPT, du SPF BOSA et de BELSPO, visent à accélérer la 5G en Belgique.

- **Orange Belgium collecte plus de 115 000 anciens GSM**

Après avoir été le premier opérateur en Belgique à introduire le label Eco Rating pour les appareils et avoir lancé le programme Re en 2022, l'opérateur télécom a franchi le cap des 115 000 smartphones collectés.

- **hey! renouvelle son partenariat avec la Royale Union Saint-Gilloise**

Depuis août 2022, hey!, la b-brand d'Orange Belgium, est le fier sponsor du club de football Royale Union Saint-Gilloise (USG). Les deux partenaires sont heureux d'annoncer qu'ils prolongent ce partenariat jusqu'en juin 2024, basé sur une forte reconnaissance de leurs valeurs communes. Dans le cadre de cette collaboration renouvelée, le Fonds Orange Belgium et l'Union Foundation travailleront également en étroite collaboration au profit d'enfants socialement vulnérables et de projets ayant un impact social et environnemental.

- **Orange Belgium finalise l'acquisition de 75 % du capital moins une action de l'opérateur de télécommunications VOO SA**

Le 2 juin, Orange Belgium a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'une participation majoritaire dans l'opérateur de télécommunications VOO SA. La conclusion de cette opération donne à Orange Belgium une participation de 75 % moins 1 action dans VOO SA, tandis que les 25 % restants plus une action sont conservés par Nethys. Cette transaction valorise VOO à une valeur d'entreprise de 1,8 milliard d'euros pour 100 % de son capital. Orange Belgium a financé cette transaction par un prêt intra-groupe. La transaction est assortie d'un mécanisme de liquidité, qui confère à Nethys une option de vente et à Orange Belgium une option d'achat sur la participation de Nethys dans VOO Holding.

- **Orange Belgium et i-mens associent un logiciel de traduction et la technologie 5G**

L'organisation de soins à domicile i-mens emploie quelque 600 personnes qui sont (super) locuteurs étrangers et ne parlent pas la même langue que leurs clients et leurs collègues. De ce fait, i-mens, en collaboration avec Orange Belgium, explore l'utilisation d'un logiciel de traduction basé sur la technologie 5G. Celui-ci a pour but de permettre une communication directe et sécurisée entre le personnel et les clients sur le terrain, et entre les planificateurs et les gestionnaires au niveau central.

- **Orange Belgium lance une Tech Academy et signe de nouveaux partenariats**

Fort de la conviction qu'elle est devenue un facteur crucial d'inclusion sociale et financière, Orange Belgium a décidé de placer l'inclusion numérique au cœur de sa stratégie. Avec le lancement de l'Orange Digital Center et du Fonds Orange Belgium, l'opérateur télécom s'est engagé à long terme à contribuer à la réduction de la fracture numérique dans la société belge, en offrant un soutien financier et une orientation structurelle par le biais de divers partenariats et initiatives. Un an plus tard, Orange Belgium dresse un bilan positif et, fort de son ambition de devenir l'employeur tech & telco préféré, annonce deux nouvelles collaborations : une Chaire à l'ULB et des Maisons digitales pour les femmes avec Girleek.

- **Orange Belgium s'associe à VANTIVA pour déployer la Livebox, sa passerelle HFC DOCSIS 3.1 multi-gigabit de nouvelle génération**

Orange Belgium lance, en partenariat avec VANTIVA (anciennement Technicolor), sa passerelle HFC DOCSIS 3.1 de dernière génération, la Livebox, ainsi que son amplificateur WiFi Booster. La Livebox permettra à Orange Belgium de lancer une nouvelle offre 'Boost Giga' à 1 Gbps garantissant une couverture nationale de 95 % d'ici la mi-2024. Basée sur le nouveau

fleuron du portefeuille DOCSIS de VANTIVA et spécialement personnalisée pour Orange Belgium, la Livebox est la passerelle HFC la plus perfectionnée et la plus durable pour le marché des particuliers et des entreprises, avec une solution WiFi 6 de bout en bout.

1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire

Le résumé réglementaire ne contient que des déclarations concernant Orange Belgique, à l'exclusion de VOO.

- **Revue des décisions d'analyse des marchés de 2018**

La CRC a engagé une revue de la décision de 2018 d'analyse des marchés qui définit le cadre réglementaire des réseaux câble, cuivre et fibre en Belgique. La nouvelle décision finale n'est pas attendue en 2023.

- **Nouvelles attributions de fréquences : 700, 3600 et 1400 MHz**

La vente aux enchères des bandes de fréquence 5G s'est clôturée le 20 juin 2022. Orange Belgium a obtenu 2x10 MHz dans la bande 700 MHz et 100 MHz dans la bande 3,6 GHz, pour un total de 178 millions d'euros. Les droits d'utilisation sont valables depuis le 1er septembre 2022, pour une période de 20 ans pour la bande 700 MHz, et jusqu'en mai 2040 pour la bande 3,6 GHz.

Le 20 juillet 2022 la vente aux enchères supplémentaire d'attribution de 90 MHz dans la bande 1400 MHz pour une période de 20 ans s'est clôturée. Orange Belgium a obtenu 30MHz pour un prix de 70 millions d'euros. Les droits d'utilisation sont effectifs depuis le 1er juillet 2023.

- **Renouvellement des attributions de fréquences existantes : 900, 1800 et 2100 MHz**

En ce qui concerne les licences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz, parvenues à expiration en mars 2021, l'IBPT a accordé plusieurs fois des droits d'utilisation provisoires pour ces bandes par périodes successives de six mois. La dernière décision du 13 septembre 2022 a prolongé ces droits provisoires jusqu'à la fin 2022. Lors de la vente aux enchères, qui s'est clôturée le 20 juin 2022, Orange Belgium a obtenu 2 x 10 MHz dans la bande 900 MHz, 2 x 15 MHz dans la bande 1800 MHz, et 2 x 15 MHz dans la bande 2100 MHz. Les nouveaux droits d'utilisation pour les bandes 900, 1800 et 2100 MHz sont effectifs depuis le 1er janvier 2023. Le montant déboursé pour l'acquisition de ces licences, valides pour une période de 20 ans, est de 144 millions d'euros. Telenet a intenté une action en justice devant le Conseil d'État contre les arrêtés royaux, contestant notamment les dispositions prévoyant de réserver une partie du spectre à un éventuel nouvel entrant (700 MHz, 900- 1800- -2100 MHz). Le 8 juin 2023, le Conseil a rejeté le recours comme irrecevable. Les décisions rendues par le Conseil d'État ne sont susceptibles d'aucun recours.

- **Sécurité des réseaux 5G**

La loi concernant la sécurité des réseaux 5G, approuvée par le parlement fédéral le 17 février 2022, est entrée en vigueur le 21 mars 2022. Un premier Arrêté royal exécutif concernant l'identification des zones sensibles a été publié le 25 novembre 2022. L'Arrêté royal relatif aux exigences en matière de localisation concernant les réseaux 5G a été publié le 18 avril 2023. L'Arrêté royal relatif à l'autorisation ministérielle dans le cadre du déploiement du réseau 5G a été publié le 16 avril 2023. Les opérateurs télécom peuvent maintenant présenter un dossier pour obtenir l'autorisation ministérielle pour le déploiement de leur réseau 5G.

- **Contrat de partage de réseau entre Orange Belgium et Proximus**

Orange Belgium et Proximus avaient signé le 25 novembre 2019 un accord de partage de réseau d'accès mobile couvrant les technologies 2G, 3G, 4G et 5G, et portant sur la création d'une coentreprise à égalité. Telenet avait déposé un recours contre cet accord auprès de l'Autorité belge de la Concurrence. Le 10 janvier 2020, l'Autorité belge de la Concurrence a décidé par voie de mesures provisoires que l'IBPT bénéficiait d'un délai supplémentaire de 2 mois pour réexaminer l'accord. Ces mesures ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en œuvre du projet. Le 1^{er} avril 2020, les deux sociétés ont transféré les salariés concernés vers MWingz, la nouvelle opération conjointe créée pour l'occasion. Le 30 janvier 2023, l'Autorité de la concurrence a publié la décision du procureur général estimant que l'accord de partage de réseau d'accès mobile n'entraîne pas de restriction (potentielle) aux règles de concurrence, ni au niveau des enchères pour l'attribution du spectre ni sur les marchés des particuliers et de la fourniture de gros pour les services de télécommunications mobiles. Cette décision clôture la plainte de Telenet contre l'accord sans autres conséquences pour d'accord de partage de réseau d'accès mobile. Le délai de recours ayant expiré, la décision est définitive.

- **Tarifs sociaux dans le secteur des télécommunications**

Le gouvernement fédéral a entrepris de réformer les modalités (techniques, financières, opérationnelles) de définition des tarifs sociaux pour certains groupes d'utilisateurs. Au cours du mois de décembre 2021, une consultation publique sur le projet d'arrêté visant à revoir les tarifs sociaux a été organisée par l'IBPT. Le gouvernement fédéral est parvenu en novembre 2022 à trouver un accord politique sur la réforme. Parmi les nouvelles propositions figurent une modification du groupe de bénéficiaires, l'examen du processus d'allocation des tarifs sociaux, et la définition d'une offre de tarifs sociaux consistant en un service Internet fixe de base, qui serait par la suite associé à un service de télévision. Les modalités de

cette nouvelle approche doivent encore être définies de manière plus précise. Le parlement fédéral devait approuver la nouvelle formule de tarifs sociaux au cours du mois de juillet 2023. Cette nouvelle formule devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2024.

2. Commentaires relatifs à la situation financière

2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium

Groupe Orange Belgium : compte de résultats consolidé

en millions d'euros	S1 2022	S1 2023 ¹	Variation
Chiffre d'affaires	677,3	740,5	9,3%
Belgique	648,6	711,6	9,7%
Luxembourg	36,7	37,7	2,8%
Élimination intra-groupe	-7,9	-8,8	11,7%
EBITDAaL	166,8	178,8	7.1%
Belgique	159,6	171,1	7.2%
Luxembourg	7,2	7,7	6.1%
marge (% du chiffre d'affaires)	24,6%	24,1%	-49 bp

1. S1 2023 comprend 1 mois de VOO avec élimination de l'intra-groupe

2.2 État consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé a connu une progression de 9,3 % à 740,5 millions d'euros.

Groupe Orange Belgium : chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros	S1 2022	S1 2023 ¹	Variation
Convergence	139,6	160,4	14,9%
Mobile seul	289,4	305,3	5,5%
Fixe seul	39,3	44,0	11,8%
Services informatiques & Intégration	22,2	22,5	1,4%
Services facturés aux clients	490,5	532,1	8,5%
Vente d'équipements	71,5	72,4	1,4%
Services aux opérateurs	106,6	89,2	-16,3%
Autres revenus ²	8,8	46,7	431,9%
Chiffre d'affaires	677,3	740,5	9,3%

1. Les chiffres du S1 2023 comprennent VOO sur 1 mois avec élimination intra-groupe seulement dans la vente d'équipements et autres revenus
2. Les autres revenus comprennent le chiffre d'affaires de VOO hors ventes d'équipement de VOO

Charges opérationnelles

Le montant total des charges opérationnelles s'est élevé à 561,7 millions d'euros (+10,0 %)

en millions d'euros	S1 2022	S1 2023 ¹	Variation
Coûts directs	-278,7	-277,3	-0,5%
Charges de personnel	-80,5	-90,5	12,4%
Coûts indirects y compris le droit d'utilisation d'actifs	-151,3	-194,0	28,2%
dont, dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-26,2	-27,9	
	-510,5	-561,7	10,0%

1. S1 2023 comprend 1 mois de VOO avec élimination de l'intra-groupe

De l'EBITDAaL au résultat net

Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net

en millions d'euros	S1 2022	S1 2023 ¹
EBITDAaL	166,8	178,8
marge (% du chiffre d'affaires)	24,6%	24,1%
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,2	0,1
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,1	-0,2
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-125,7	-139,6
Frais de restructuration, d'intégration et d'acquisition	-4,6	-27,4
Coûts de financement de contrat de location	0,9	2,4
Résultat opérationnel (EBIT)	37,5	14,1
Résultat financier	-5,1	-22,0
Résultat courant avant impôts (PBT)	32,5	-7,9
Impôts	-5,8	-7,5
Résultat net consolidé	26,7	-15,4

1. S1 2023 comprend 1 mois de VOO avec élimination de l'intra-groupe

2.3 Liquidités et ressources en capital

Les principaux indicateurs utilisés par le groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel ajusté et le cash-flow organique. Le cash-flow opérationnel ajusté se définit comme l'EBITDAaL déduction faite des investissements, Le cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie généré par l'activité, diminué des eCapex, et majoré du produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Cash-flow opérationnel ajusté

en millions d'euros	S1 2022	S1 2023 ¹
EBITDAaL	166,8	178,8
eCAPEX hors frais d'acquisition de fréquences	-86,0	-109,2
Cash-flow opérationnel ajusté	80,8	69,6

Rapprochement du cash-flow organique

en millions d'euros	S1 2022	S1 2023 ¹
Résultat net consolidé	26,7	-15,4
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	189,1	209,2
Variation du besoin en fonds de roulement	-12,8	16,1
Autres décaissements nets	-16,3	-32,1
Flux net de trésorerie généré par l'activité	186,8	177,9
eCapex	-96,9	-131,0
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-56,7	-144,7
Remboursements des dettes locatives	-25,9	-27,0
Cash-flow organique	7,3	-124,8
Élimination des licences de télécommunication payées	38,4	141,3
Cash-flow organique des activités télécom	45,7	16,5

1. S1 2023 comprend 1 mois de VOO avec élimination de l'intra-groupe

Endettement net

en millions d'euros, fin de période	31.12.2022	30.06.2023 ¹
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Quasi-disponibilités	0,0	-53,3
Disponibilités	-35,9	-62,8
	-35,9	-116,1
Passif financiers		
Emprunts inter-sociétés à court terme	104,7	8,5
Emprunts bancaires	1,1	44,7
Option Put Nethys SA	0,0	279,0
Emprunts à long terme de tiers	0,0	115,7
Emprunts inter-sociétés à long terme	120,8	1 783,7
	226,6	2 231,6
Dette nette (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)	190,7	2 115,5

1. Inclus VOO

2.4 Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité

Le détail des activités du groupe Orange Belgium, hors base clients de VOO, se présente comme suit :

2.4.1. Orange Belgium

Services sur les réseaux câblés

Orange Belgium : données en milliers, sauf indication contraire

	S1 2022	S1 2023	Variation		S1 2022	S1 2023
Base clients câble				Ajouts nets		
Base clients câble B2C	371	411	10,8%	Base clients câble B2C	21	17
Base clients câble B2B	46	53	15,2%	Base clients câble B2B	1	4
	417	464	11,3%		22	21

Services mobiles

Orange Belgium : données en milliers, sauf indication contraire

	S1 2022	S1 2023	Variation		S1 2022	S1 2023
Clients mobiles				Ajouts nets		
Forfaits	2 775	2 850	2,7%	Forfaits	33	39
Prépayés	395	348	-11,9%	Prépayés	-13	-26
M2M	1 993	2 318	16,3%	M2M	114	190
	5 163	5 517	6,9%		134	203
Clients MVNO	18	7	-66,7%	Clients MVNO	-329	1

Analyse financière

Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	S1 2022	S1 2023 ¹	Variation
Convergence	139,6	160,4	14,9%
Mobile seul	270,5	285,6	5,6%
Fixe seul	35,6	39,9	12,2%
Services informatiques & Intégration	22,2	22,5	1,4%
Services facturés aux clients	467,8	508,4	8,7%
Vente d'équipements	65,6	65,6	0,0%
Vente en gros	101,2	84,5	-16,6%
Autres revenus ²	13,9	53,1	281,4%
Chiffre d'affaires	648,6	711,6	9,7%
EBITDAaL	159,6	171,1	7,2%
marge (% du chiffre d'affaires)	24,6%	24,0%	-57 bp

1. Les chiffres du S1 2023 comprennent VOO sur 1 mois avec élimination intra-groupe

2. Les autres revenus comprennent le chiffre d'affaires de VOO hors ventes d'équipement de VOO

2.4.2. Orange Communications Luxembourg

Analyse opérationnelle

Orange Communications Luxembourg : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	S1 2022	S1 2023
Clients mobiles	209	223
Clients MVNO	4	0

Analyse financière

Orange Communications Luxembourg : principales données financières

en millions d'euros	S1 2022	S1 2023	Variation
Mobile seul	18,9	19,7	4,0%
Fixe seul	3,7	4,0	8,1%
Services facturés aux clients	22,7	23,7	4,7%
Vente d'équipements	5,9	6,8	16,1%
Services aux opérateurs	8,0	7,2	-10,7%
Autres revenus	0,1	0,0	-100,0%
Chiffre d'affaires	36,7	37,7	-0,2%
EBITDAaL	7,2	7,7	25,6%
marge (% du chiffre d'affaires)	19,7%	20,4%	62 bp

3. Risques financiers et gestion du risque

Aucun changement n'est intervenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2022.

4. Événements postérieurs à la clôture du premier semestre 2023

Aucun événement entraînant des ajustements, ni aucun événement significatif n'entraînant pas d'ajustements, ne s'est produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers consolidés intérimaires résumés a été autorisée.

5. Perspectives

Pour les nouveaux objectifs, avec 7 mois de VOO et les standards comptables d'Orange Belgium, la société vise un EBITDAaL compris entre 430 et 450 millions d'euros (la guidance précédente était entre 360m€ et 375m€). Le montant total des eCapex en 2023 devrait se situer entre 290 millions d'euros et 310 millions d'euros (la guidance précédente était entre 210m€ et 230m€).

6. Conférence téléphonique

Date : 20 juillet 2023

Heure : 10h00 (CET), 9h00 (UK), 04h00 (US/NY)

Conférence téléphonique : [Orange Belgium : résultats du S1 2023](#)

Veillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

7. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	S1 2022	S1 2023
Transactions		
Cours de clôture moyen (en euros)	18,9	15,2
Volume quotidien moyen	8 694	14 720
Valeur quotidienne moyenne (en millions d'euros)	0,2	0,2
Actions et capitalisation		
Nombre total d'actions (en millions)	59,9	59,9
Cours de clôture (en euros)	17,9	13,8
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	1 074,2	829,6

8. États financiers consolidés intérimaires résumés

État consolidé du résultat global intermédiaire résumé	p. 13
État consolidé de la situation financière intermédiaire résumé	p. 14
État consolidé des flux de trésorerie intermédiaire résumé	p. 15
État consolidé des variations des capitaux propres intermédiaire résumé	p. 16
Information sectorielle	p. 17
Annexe aux états financiers consolidés intérimaires résumés	p. 19

État consolidé du résultat global intermédiaire résumé

en millions d'euros	31.12.2022	31.12.2023
Services facturés aux clients	490,5	532,1
Convergence	139,6	160,4
Mobile seul	289,4	305,3
Fixe seul	39,3	44,0
Services informatiques & Intégration	22,2	22,5
Vente d'équipements	71,5	72,4
Vente en gros	106,6	89,2
Autres revenus(*)	8,8	46,7
Chiffre d'affaires consolidé	677,3	740,5
Achats de matériel	-89,6	-88,0
Autres coûts directs	-185,2	-194,5
Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	-3,9	5,2
Coûts directs	-278,7	-277,3
Coûts de personnel	-80,5	-90,5
Dépenses commerciales	-12,2	-21,7
Autres dépenses IT et réseau	-52,0	-70,3
Frais immobiliers	-6,4	-7,9
Frais généraux	-30,6	-38,7
Autres produits indirects	15,2	19,0
Autres coûts indirects	-38,1	-44,0
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-26,2	-27,9
Coûts indirects	-150,3	-191,5
Frais de restructuration, d'intégration et d'acquisition (**)	-4,6	-27,4
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-125,7	-139,6
Pertes de valeur des immobilisations corporelles	-0,1	-0,2
Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées	0,2	0,1
Résultat opérationnel (EBIT)	37,6	14,1
Résultat financier	-5,1	-22,0
Charges financières(***)	-5,1	-22,0
Revenus financiers	0,0	0,0
Résultat courant avant impôts (PBT)	32,5	-7,9
Impôts	-5,8	-7,5
Résultat net consolidé	26,7	-15,4
Résultat net consolidé part du groupe	26,7	-15,3
Intérêts minoritaires	0,0	-0,1
État du Résultat Global Consolidé		
Résultat des activités poursuivies et de la période	26,7	-15,4
Autres éléments du résultat global (couverture de flux de trésorerie net de taxes)	-0,8	7,6
Résultat global de l'ensemble consolidé	25,9	-7,8
Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période	25,9	-7,7
Partie du résultat global total attribuable aux participations minoritaires	0,0	-0,1
Résultat de base par action (en EUR)	0,45	-0,26
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires (hors actions propres)	59 944 757	59 944 757
Résultat dilué par action (en EUR)	0,45	-0,26
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires (hors actions propres)	59 944 757	59 944 757

* Les autres revenus comprennent la totalité du chiffre d'affaires de VOO depuis l'acquisition hors ventes d'équipement de VOO (37 millions d'euros). Les ventes d'équipement de VOO (0,6 million d'euros) ont été comptabilisées à la rubrique correspondante.

** Les charges de restructuration, d'intégration et d'acquisition englobent des frais de résiliation de contrats et de licenciement ainsi que les coûts d'acquisition et d'intégration. L'augmentation par rapport à l'année dernière à la même période est liée au coût d'acquisition pour l'acquisition de VOO.

*** Les frais financiers ont fortement augmenté par rapport à l'année dernière à la même période en raison des intérêts sur le financement intra-Groupe de l'acquisition de VOO

État consolidé de la situation financière intermédiaire résumé

en millions d'euros	Notes	31.12.2022	31.12.2023
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	9.4	67,0	951,8
Autres immobilisations incorporelles	9.2	784,6	919,9
Immobilisations corporelles	9.2	644,6	1 503,2
Droits d'utilisation des actifs loués	9.9	260,3	219,6
Titres mis en équivalence		6,2	6,2
Actifs financiers non courants		1,4	1,4
Dérivés actifs non courants	9.5	9,9	20,1
Autres actifs non courants		0,7	1,6
Actifs d'impôts différés		1,6	1,4
Total actifs non-courants		1 776,4	3 625,2
Stocks	9.2	25,5	50,3
Créances clients	9.2	166,4	262,9
Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients		71,5	79,3
Dérivés actifs courants		0,5	0,5
Autres actifs courants		8,4	14,8
Impôts et taxes d'exploitation actifs		3,7	9,0
Actifs d'impôt exigible		0,3	7,9
Charges constatées d'avance	9.2	2,9	20,1
Disponibilités et quasi-disponibilités	9.6	35,9	116,1
Total de l'actif courant		315,2	560,9
Total de l'actif		2 091,5	4 186,1
PASSIF			
Capital social		131,7	131,7
Réserve légale		13,2	13,2
Réserves (hors réserve légale)		544,1	536,4
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	9.7	689,0	681,3
Total des capitaux propres		689,0	681,3
Passifs financiers non courants	9.6	120,8	1 899,4
Passifs locatifs non courants	9.9	217,5	179,2
Dettes fournisseurs d'immobilisations non courantes		150,3	140,6
Avantages du personnel non courants	9.2	0,0	40,5
Provisions pour démantèlement non courants	9.10	58,1	58,7
Autres passifs non courants	9.10	1,9	3,7
Impôts différés passifs	9.2	8,4	20,1
Total des passifs non courants		557,1	2 342,2
Dettes fournisseurs d'immobilisations courants		256,5	102,4
Dettes fournisseurs	9.2	223,9	389,6
Passifs financiers courants	9.6	105,8	332,2
Passifs locatifs courants	9.9	44,6	42,7
Dérivés passifs courants		0,5	0,5
Avantages du personnel courantes	9.2	37,0	55,9
Provisions pour démantèlement courantes	9.10	6,8	6,5
Provisions pour restructuration courantes	9.10	2,1	2,3
Autres passifs courants		7,1	7,6
Impôts et taxes d'exploitation passifs	9.2	85,8	133,8
Impôt sur les sociétés		13,3	21,1
Passif lié aux contrats conclus avec des clients		61,1	67,8
Produits constatés d'avance		1,0	0,2
Total des passifs courants		845,5	1 162,6
Total du passif		2 091,5	4 186,1

État consolidé des flux de trésorerie intermédiaire résumé

en millions d'euros	Notes	31.12.2022	31.12.2023
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net de l'ensemble consolidé		26,7	-15,4
Ajustements pour réconcilier le bénéfice net (perte) avec la trésorerie générée par les opérations			
Impôts et taxes d'exploitation		21,0	21,1
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		125,7	139,6
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation		26,2	27,9
Perte de valeur des actifs non courants		0,1	0,2
Résultat de cession		-0,6	-0,3
Dotations (reprises) des provisions		1,8	-3,3
Résultat des entités mises en équivalence		-0,2	-0,1
Impôt sur les sociétés		5,8	7,5
Résultat financier		5,1	22,0
Écarts de change nets et instruments dérivés opérationnels		0,1	-0,2
Rémunération en actions		0,0	0,1
Pertes de valeur sur les créances clients et autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats		3,9	-5,2
		189,1	209,3
Variation du besoin en fonds de roulement			
Diminution (augmentation) des stocks bruts		4,1	0,2
Diminution (augmentation) des créances clients brutes		6,3	-1,4
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		-12,8	12,1
Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients		-2,6	5,8
Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients		4,2	3,4
Variations des autres éléments d'actif et de passif		-12,0	-4,0
		-12,8	16,1
Autres décaissements nets			
Impôts et taxes d'exploitation décaissés		-9,3	-2,7
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net		-1,2	-25,4
Impôt sur les sociétés décaissé	9.8	-5,7	-4,0
		-16,3	-32,1
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		186,8	177,9
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-96,9	-131,0
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations		-56,7	-144,7
Investissements dans les sociétés contrôlées et entreprises acquises, nets de la trésorerie acquise		0,0	-1 349,3
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement		-153,6	-1 625,0
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Remboursements d'emprunts non courants		240,0	1 911,1
Remboursements des dettes locatives		-240,4	-258,3
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		-25,9	-27,1
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		0,0	-98,4
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-26,3	1 527,3
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		6,9	80,2
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture			
dont disponibilités des activités poursuivies		24,0	35,9
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies		29,8	0,0
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités		6,9	80,2
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	9.6	60,6	116,1
dont disponibilités des activités poursuivies		32,9	62,8
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies		27,8	53,3
Cash-flow organique (*)		7,3	-124,8
Cash-flow organique des activités télécom (**)		45,7	16,5

* Flux de trésorerie généré par l'activité diminué des investissements corporels et incorporels augmenté du produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles diminué des remboursements des dettes locatives.

**Le cash-flow organique des activités télécoms correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité diminué (i) des remboursements des dettes locatives et des dettes sur actifs financés (ii) des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, nettes de la variation des dettes de fournisseurs d'immobilisations, (iii) hors licences de télécommunications décaissées et hors effet des principaux litiges décaissés (et encaissés).

État consolidé des variations des capitaux propres intermédiaire résumé

État consolidé des variations des capitaux propres

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022	131,7	13,2	544,1	689,0
Résultat net de la période			-15,4	-15,3
Autres éléments du résultat global retraité			7,6	7,6
Résultat net de la période			-7,8	-7,7
Plan de rémunération en actions			0,1	0,1
Solde au 1er semestre 2023	131,7	13,2	536,4	681,3

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice Reporté	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2021	131,7	13,2	479,3	624,2
Résultat net de la période			26,7	26,7
Autres éléments du résultat global retraité			-0,8	-0,8
Résultat net de la période			25,9	25,9
Solde au 1er semestre 2022	131,7	13,2	505,2	650,1

Information sectorielle

État consolidé du résultat global intermédiaire résumé pour le premier semestre clos le 30 juin 2023

en millions euro, 1er semestre 2023	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
Services facturés aux clients	508,4	23,7	0,0	532,1
Convergence	160,4	0,0	0,0	160,4
Mobile seul	285,6	19,7	0,0	305,3
Fixe seul	39,9	4,0	0,0	44,0
Services informatiques & Intégration	22,5	0,0	0,0	22,5
Vente d'équipements	65,6	6,8	0,0	72,4
Services facturés aux opérateurs	84,5	7,2	-2,4	89,2
Autres revenus(*)	53,1	0,0	-6,5	46,7
Chiffre d'affaires consolidé	711,6	37,7	-8,8	740,5
Coûts directs	-269,8	-16,3	8,8	-277,3
Charges de personnel	-86,3	-4,1	0,0	-90,5
Coûts indirects, dont	-182,0	-9,6	0,0	-191,5
Impôts et taxes d'exploitation	-20,1	-0,9	0,0	-21,1
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-25,8	-2,1	0,0	-27,9
Frais de restructuration, d'intégration et d'acquisition	-27,4	0,0	0,0	-27,4
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-134,8	-4,8	0,0	-139,6
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,2	0,0	0,0	-0,2
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,1	0,0	0,0	0,1
Résultat d'exploitation	11,2	2,9	0,0	14,1
Résultat net financier	-21,9	-0,1	0,0	-22,0
Résultat courant avant impôts (PBT)	-10,6	2,8	0,0	-7,9
Impôts	-7,2	-0,3	0,0	-7,5
Résultat net	-17,9	2,5	0,0	-15,4

* Les autres revenus d'Orange Belgium comprennent la totalité du chiffre d'affaires de VOO depuis l'acquisition hors ventes d'équipement de VOO (37 millions d'euros). Les ventes d'équipement de VOO (0,6 million d'euros) ont été comptabilisées à la rubrique correspondante.

Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net pour le premier semestre clos le 30 juin 2023

en millions euro, 1er semestre 2023	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
EBITDAaL	171,1	7,7	0,0	178,8
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,1	0,0	0,0	0,1
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,2	0,0	0,0	-0,2
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-134,8	-4,8	0,0	-139,6
Frais de restructuration, d'intégration et d'acquisition	-27,4	0,0	0,0	-27,4
Frais d'intérêt de location	2,4	0,0	0,0	2,4
Résultat opérationnel	11,2	2,9	0,0	14,1
Résultat financier	-21,9	-0,1	0,0	-22,0
Résultat courant avant impôts (PBT)	-10,6	2,8	0,0	-7,9
Impôts	-7,2	-0,3	0,0	-7,5
Résultat net consolidé	-17,9	2,5	0,0	-15,4

État consolidé du résultat global intermédiaire résumé pour le premier semestre clos le 30 juin 2022

en millions euro, 1er semestre 2022	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
Services facturés aux clients	467,8	22,7	0,0	490,5
Convergence	139,6	0,0	0,0	139,6
Mobile seul	270,5	18,9	0,0	289,4
Fixe seul	35,6	3,7	0,0	39,3
Services informatiques & Intégration	22,2	0,0	0,0	22,2
Vente d'équipements	65,6	5,9	0,0	71,5
Services facturés aux opérateurs	101,2	8,0	-2,7	106,6
Autres revenus	13,9	0,1	-5,3	8,8
Chiffre d'affaires consolidé	648,6	36,7	-7,9	677,3
Coûts directs	-271,1	-15,5	7,9	-278,7
Charges de personnel	-76,7	-3,8	0,0	-80,5
Coûts indirects, dont	-140,2	-10,1	0,0	-150,3
Impôts et taxes d'exploitation	-19,6	-1,5	0,0	-21,0
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-24,2	-2,1	0,0	-26,2
Frais de restructuration, d'intégration et d'acquisition	-4,6	0,0	0,0	-4,6
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-121,9	-3,8	0,0	-125,7
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,1	0,0	0,0	-0,1
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,2	0,0	0,0	0,2
Résultat d'exploitation	34,2	3,4	0,0	37,6
Résultat net financier	-5,1	-0,1	0,0	-5,1
Résultat courant avant impôts (PBT)	29,2	3,4	0,0	32,5
Impôts	-5,7	-0,1	0,0	-5,8
Résultat net	23,4	3,3	0,0	26,7

Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net pour le premier semestre clos le 30 juin 2022

en millions euro, 1er semestre 2022	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Orange Belgium Group
EBITDAaL	159,6	7,2	0,0	166,8
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,2	0,0	0,0	0,2
Perte de valeur des immobilisations corporelles	-0,1	0,0	0,0	-0,1
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-121,9	-3,8	0,0	-125,7
Frais de restructuration, d'intégration et d'acquisition	-4,6	0,0	0,0	-4,6
Frais d'intérêt de location	0,9	0,0	0,0	0,9
Résultat opérationnel	34,2	3,4	0,0	37,6
Résultat financier	-5,1	-0,1	0,0	-5,1
Résultat courant avant impôts (PBT)	29,2	3,4	0,0	32,5
Impôts	-5,7	-0,1	0,0	-5,8
Résultat net consolidé	23,4	3,3	0,0	26,7

9. Annexe aux états financiers consolidés intérimaires résumés

Orange Belgium (filiale d'Orange S.A.) est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 4 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg. Orange Belgium est coté sur Euronext Bruxelles.

En tant qu'acteur convergent, l'entreprise fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Orange Belgium est également un prestataire de services aux opérateurs (« wholesale »), fournissant à ses partenaires l'accès à son infrastructure et à ses capacités de service. Le réseau mobile ultraperformant d'Orange Belgium dispose des technologies 2G, 3G, 4G, 4G+ et 5G et fait l'objet d'investissements permanents. Avec l'acquisition de VOO, il comprend également un réseau à large bande en Wallonie et dans une partie de Bruxelles.

9.1 Base de préparation des états financiers

9.1.1 Déclaration de conformité

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés pour le semestre clos le 30 juin 2023 ont été préparés conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée par l'UE ; le Conseil d'administration en a autorisé la publication le 19 juillet 2023.

Le présent rapport doit être lu en conjonction avec les états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les états financiers consolidés intérimaires résumés sont libellés en millions d'euros, sauf indication contraire. L'euro est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe applique cette devise fonctionnelle à ses états financiers. Ils ne contiennent pas toutes les informations requises pour former un jeu complet d'états financiers établis suivant les normes internationales IFRS. Il contiennent toutefois certaines notes annexes visant à expliquer les événements et les transactions importants pour comprendre l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

9.1.2 Principes comptables.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation adoptés dans la préparation des états financiers consolidés intérimaires résumés pour le semestre clos le 30 juin 2023 n'ont subi aucune modification par rapport à ceux qui ont été appliqués lors de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Le présent rapport doit être lu en conjonction avec les états financiers annuels consolidés d'Orange Belgium pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, puisqu'il ne comprend pas toutes les informations requises dans les états financiers annuels consolidés.

9.1.3 Recours à des estimations et aux jugements

Lors de la préparation des états financiers intermédiaires consolidés résumés, la direction d'Orange Belgium est tenue de procéder à des estimations dans la mesure où plusieurs éléments inclus dans ces états financiers consolidés sont impossibles à évaluer de manière précise. Les hypothèses retenues pour les principales estimations sont semblables à celles qui sont décrites dans le rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La direction est amenée à revoir ses estimations en fonction de l'évolution des circonstances sous-jacentes ou à la lumière de nouvelles informations. Par conséquent, les estimations faites au 30 juin 2023 sont susceptibles d'évoluer.

La direction fait également usage de jugement pour définir et appliquer les politiques comptables appropriées à certaines transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur n'abordent pas de manière spécifique les problématiques comptables concernées.

Les jugements importants portés par la direction dans l'application des principes comptables du Groupe, ainsi que les principales sources d'incertitudes liées aux estimations, sont les mêmes que celles qui sont décrites dans les derniers états financiers annuels.

9.1.4 Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2023

- Norme IFRS 17 « Contrats d'assurance »
- Amendements à l'IAS 7 et à l'IFRS 7 concernant les accords de financement avec les fournisseurs
- Amendements à IFRS 17 « Contrats d'assurance » : Première application. d'IFRS 17 et IFRS 9 – Informations comparatives

- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » et à l'énoncé de pratiques IFRS 2 : « Informations à fournir sur les méthodes comptables »
- Amendements à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » : Définition des estimations comptables
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (applicables immédiatement mais non encore adoptées au niveau européen - informations requises pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)

Ces amendements n'ont eu aucun impact sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Orange Belgium au 30 juin 2023.

9.1.5 Nouvelles normes comptables non encore en vigueur

Une série de normes, amendements aux normes et interprétations ont été publiés mais ne sont pas encore en vigueur pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2023, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

9.2 VOO

Le 24 décembre 2021, Orange Belgium a annoncé la signature d'un accord final avec Nethys pour l'acquisition de 75 % moins une action de VOO. La Commission européenne a autorisé le 20 mars 2023 l'acquisition par Orange d'une participation majoritaire dans le câblo-opérateur. La clôture de l'acquisition le 2 juin 2023 permet à Orange de disposer de son propre réseau fixe en Wallonie et dans une partie de Bruxelles. Cette transaction est financée par un prêt intra-groupe.

VOO est un fournisseur de services câblés en gros pour Orange Belgium. Orange Belgium fournit des capacités de lignes louées et de fibre noire à VOO. L'ensemble des litiges antérieurs à la clôture entre les deux entités ont été réglés et payés au cours du mois de juin 2023.

À la date de clôture de l'acquisition de VOO, Nethys détient 25 % du capital plus une action de l'entité nouvellement créée VOO Holding SA. Sur la période de deux ans après la date de clôture, Nethys est autorisé d'apporter ses actions au capital d'Orange Belgium en échange d'actions Orange Belgium nouvellement émises. Pendant une période de trois ans après la clôture, Orange Belgium a octroyé la promesse d'acquérir les actions de Nethys dans VOO holding SA. L'option de vente accordée à Nethys, valorisée à 279 millions d'euros au 30 juin 2023, qui est la valeur des fonds propres de Nethys dans VOO à la date de clôture, et qui a un impact sur les passifs financiers courants et a été compensée sur les intérêts non contrôlés. La juste valeur de cette option de vente sera réévaluée à chaque clôture (évaluation de niveau 3).

Le montant total des coûts liés à l'acquisition de VOO au cours du premier semestre 2023 s'élève à 25,4 millions d'euros. La contribution de VOO au chiffre d'affaires depuis la date de clôture est de 38,2 millions d'euros. L'impact de l'acquisition de VOO sur le résultat net du Groupe s'élève à 2,7 millions d'euros sur la période écoulée depuis l'acquisition.

L'accès restreint aux informations avant la clôture de l'acquisition ont empêché Orange d'effectuer une allocation détaillée du prix d'acquisition. Le bilan préliminaire d'ouverture demeure donc sujet à modifications sur la base de l'évaluation des justes valeurs respectives. Le tableau ci-après présente une synthèse provisoire du prix d'acquisition et des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition :

in €m	Juste valeur provisoire des actifs nets identifiables
ACTIF	
Ecart d'acquisition	0,0
Autres immobilisations incorporelles	157,7
Immobilisations corporelles	866,8
Autres actifs non courants	38,4
Total actifs non-courants	1 062,9
Impôt sur les sociétés	178,2
Disponibilités et quasi-disponibilités	19,5
Total de l'actif courant	197,7
Total des actifs acquis	1 260,6
Passifs financiers non courants	178,0
Passifs locatifs non courants	84,9
Total des passifs non courants	262,9
Total des passifs courants	234,7
Total du passif pris en charge	497,6
Juste valeur provisoire des actifs nets identifiables acquis	763,0
Total de la contrepartie	1 647,8
Goodwill provisoire résultant de l'acquisition	884,8

9.3 Périmètre de consolidation

Au cours du premier semestre 2023, l'acquisition de VOO a modifié le périmètre de consolidation. Les entités suivantes ont été ajoutées : VOO S.A., Applications Cable Multimedia (ACM) S.A., BeTV S.A. et Wallonie Bruxelles Contact Center S.A.

Comme pour l'exercice précédent, le périmètre de consolidation comprend désormais IRISnet SCRL (consolidé par mise en équivalence – 28,16 %). MWingz S.R.L. (comptabilisée comme une opération conjointe) et les sociétés suivantes, détenues

à 100 % : Orange Belgium S.A., Orange Communications Luxembourg S.A., Smart Services Network S.A., Walcom Business Solutions S.A., A3COM S.A., A&S Partners S.A., BKM N.V et CC@PS BV.

Orange Belgium détient, directement ou indirectement (par exemple, à travers d'autres filiales) moins de 20 % des droits de vote du Belgian Mobile Wallet et de CommuniThings. Orange Belgium n'exerce donc pas d'influence significative sur ces sociétés. De plus, l'objectif principal de son investissement dans ces deux sociétés n'est pas de générer de la plus-value.

9.4 Écarts d'acquisition

Au cours du premier semestre 2023, 884,8 millions d'euros d'écart d'acquisition provisoire ont été ajoutés pour l'acquisition de VOO. Le montant définitif sera déterminé d'ici à juin 2024.

Au 30 juin 2023, aucun élément interne ou externe n'indiquait que d'autres tests de dépréciation doivent être effectués sur l'écart d'acquisition.

L'équipe de direction reste attentive à tout élément indiquant que de nouveaux tests de valeur doivent être effectués. Il est prévu que ces tests seront effectués à la clôture de l'exercice. Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition se fonde sur le calcul de la valeur d'utilité pour le secteur « Luxembourg » et, pour le secteur « Belgique », par l'estimation de la juste valeur, déduction faite des coûts en cas de vente, en prenant en compte le cours de bourse de l'action Orange Belgium.

L'écart d'acquisition lié à VOO S.A., Applications Cable Multimedia (ACM) S.A., BeTV S.A., Wallonie Bruxelles Contact Center S.A., Mobistar Affiliate S.A., Mobistar Enterprise Services S.A. et A&S Partners S.A. est intégralement attribué au secteur « Belgique ». L'écart d'acquisition lié à Orange Communications Luxembourg S.A. est intégralement attribué au secteur « Luxembourg ».

9.5 Dérivés actifs non courants

Les dérivés actifs non courants ont augmenté de 10,2 millions d'euros sous l'effet de l'ajustement à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt.

9.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie, passifs financiers

La rubrique de trésorerie et équivalents de trésorerie se compose des liquidités, des dépôts en espèces et de la trésorerie intragroupe mutualisée. Les découverts bancaires ou intragroupe dans le cadre de la mutualisation de la trésorerie sont comptabilisés en dettes financières à court terme. Le tableau de financement fournit une explication à la hausse de 1,925 million d'euros de l'endettement financier net au premier semestre 2023.

en millions d'euros, fin de période	31.12.2022	31.12.2023
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Quasi-disponibilités	0,0	-53,3
Disponibilités	-35,9	-62,8
	-35,9	-116,1
Passif financiers		
Emprunts inter-sociétés à court terme	104,7	8,5
Emprunts bancaires	1,1	44,7
Option Put Nethys SA	0,0	279,0
Emprunts à long terme de tiers	0,0	115,7
Emprunts inter-sociétés à long terme	120,8	1 783,7
	226,6	2 231,6
Dettes nettes (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)	190,7	2 115,5

Les passifs financiers courants comprennent la valorisation de l'option de vente accordée à Nethys S.A. (279 millions d'euros).

Orange Belgium S.A. et sa société mère, Atlas Services Belgium S.A. ont signé le 24 mai 2023 un contrat de facilité de crédit EUR initial d'une maturité de 5 ans pour un montant total de 1,671 million d'euros. Par conséquent, cette dette est inscrite comme emprunt intragroupe à long terme depuis le 30 juin 2023.

9.7 Capitaux propres

Aucun changement n'est intervenu dans le capital social au premier semestre 2023.

Toutes les actions ordinaires sont entièrement libérées et ont un pair comptable de 2,197 euros.

	Capital Social en milliers d'euros	Nombre d'actions en unités
Au 1 janvier 2023	131 721	59 944 757
Au 30 juin 2023	131 721	59 944 757

L'Assemblée générale des actionnaires a décidé, en date du 3 mai 2023, de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2022.

9.8 Impôt sur le résultat

Le montant de l'impôt sur le résultat – calculé sur les résultats de l'exercice en cours – a augmenté pour atteindre 7,5 millions d'euros au premier semestre 2023 contre 5,8 millions d'euros un an plus tôt. Cette baisse coïncide exactement avec la hausse du résultat avant impôt en Belgique au premier semestre 2023.

Le tableau ci-dessous présente les principaux composants de la charge de l'impôt des sociétés :

en millions d'euros	30.06.2022	30.06.2023
Impôt sur les sociétés exigible	-6,5	-0.5
Charge d'impôts différés liée à l'apparition et à la reprise de différences temporaires	0,7	-7.0
Total de la charge d'impôt	-5,8	-7.5

9.9 Contrats de location

Dans le cadre de ses activités, le Groupe conclut régulièrement des contrats de location en tant que preneur. Ces contrats de location sont principalement répartis suivant les catégories d'actifs suivantes :

- Terrains et bâtiments
- Réseaux et terminaux
- Autres

Le solde de ces contrats a diminué au premier semestre 2023, ce qui est dû pour l'essentiel à l'ajustement des dates de clôture contractuelles.

9.9.1 Dettes locatives

Au 30 juin 2023, le solde des dettes locatives s'élève à 221,9 millions d'euros, dont 179,2 millions d'euros de dettes locatives non courantes et 42,7 millions d'euros de dettes locatives courantes.

9.9.2 Droits d'utilisation

en millions d'euros	Valeur brute	Dotations aux amortissements cumulées	Pertes de la valeur cumulées	Valeur nette 30.06.2023	Valeur nette 31.12.2022
Terrains et constructions	353,3	-154,1		199,2	248,1
Réseaux et terminaux	6,9	-4,8		2,1	0,9
Autres droits d'utilisation	32,4	-14,1		18,3	11,3
Total des droits d'utilisation des actifs	392,6	-173,0		219,6	260,3
en millions d'euros				Jun 2023	
Valeur nette des droits d'utilisation des actifs - à l'ouverture				260,3	
Augmentation (nouveaux actifs des droits d'utilisation)				11,2	
Dotations aux amortissements				29,7	
Impact des changements dans les évaluations (*)				-27,7	
Valeur nette des droits d'utilisation des actifs - à la clôture				-53,9	
Valeur nette des droits d'utilisation des actifs - à l'ouverture				219,6	

(*) comprend le changement du taux d'actualisation, les changements dans la durée et les frais de location

9.10 Provisions courantes et non courantes

Provisions pour litiges en suspens

Orange Belgium est partie à plusieurs procédures judiciaires, dans lesquelles des personnes physiques ou morales tierces réclament la réparation de dommages qu'elles prétendent avoir subis. Chaque litige est examiné de manière individuelle afin d'évaluer la probabilité qu'il soit nécessaire d'affecter des ressources à son règlement et de vérifier si les hypothèses retenues pour calculer la provision sont bien adéquates.

Les litiges en suspens se sont développés durant les années précédentes et l'on peut raisonnablement prévoir qu'ils feront l'objet d'une décision judiciaire ou d'un accord amiable au cours des prochaines années.

en millions d'euros	
Solde au 31 Décembre 2022	2,6
Constitution	0,1
Utilisation	0,0
Reprise	-0,4
Autre effet	0,9
Solde au 30 Juin 2023	3,2

en millions d'euros	
Solde au 31 Décembre 2021	3,5
Constitution	0,2
Utilisation	-0,2
Reprise	-1,6
Other	-0,0
Solde au 30 Juin 2022	1,9

Provisions pour le démantèlement des sites du réseau

Les provisions pour le démantèlement des sites du réseau ont connu une légère augmentation, passant de 64,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 à 65,2 millions d'euros au 30 juin 2023.

Au premier semestre 2023, le coût moyen de démantèlement des sites du réseau est resté stable par rapport au 31 décembre 2022, à 9 900 euros par site jusqu'en 2025 et à 14 700 euros par site à partir de 2026.

Même si la taille et l'installation sur site peuvent légèrement varier d'un site à l'autre. La provision est calculée d'après un coût moyen de démantèlement qui tient compte des coûts réels encourus par le passé pour des activités similaires.

Proximus et Orange Belgium ont formé un partenariat pour développer le réseau d'accès mobile du futur en partageant les équipements actifs et passifs du réseau d'accès radio (RAN). Cette collaboration a conduit à la création de MWingz, coentreprise chargée d'assurer la conception, la construction et l'exploitation du réseau commun. Un plan de démantèlement a initialement été mis en place sur trois ans visant à démanteler les sites affectés et parvenir au réseau cible qui sera géré par MWingz. Ce plan de démantèlement est régulièrement réexaminé afin d'ajuster les plans actuels aux circonstances économiques. Ces opérations de démantèlement ont également eu un impact sur les amortissements des équipements et installations de réseau impactés par la réduction de la durée d'utilité des sites. L'ajustement de l'amortissement est appliqué de manière prospective, aboutissant à un amortissement de 11,0 millions d'euros sur les résultats du premier semestre 2023.

en millions d'euros	
Solde au 31 Décembre 2022	64,9
Constitution	0,0
Utilisation	-2,3
Reprise	0,0
Autre effet	2,6
Solde au 30 Juin 2023	65,2

(*) La rubrique Autres effet comprend 1 million d'euros en lien avec VOO

en millions d'euros	
Solde au 31 Décembre 2021	82,7
Constitution	0,0
Utilisation	-0,2
Reprise	1,2
Autre effet	-11,8
Solde au 30 Juin 2022	76,6

9.11 Litiges

Les litiges ne contiennent que des déclarations sur Orange Belgique à l'exclusion de VOO.

• **Télécom Mâts**

Certaines communes ainsi que quatre provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre de chaque avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Les opérateurs de téléphonie mobile ont conclu un accord au début de 2021 avec le Gouvernement wallon pour la période 2021-2022. Orange Belgium s'engage à verser un montant de 1,78 million d'euros sur 2 ans et à investir un montant supplémentaire de 3,6 millions d'euros dans les infrastructures de télécommunications en Région wallonne sur la période 2021-2022.

Un montant de 491.833,48 euros a été versé en décembre 2021 à la Région wallonne. Il s'agit de la première tranche de 0,9 million d'euros de laquelle ont été déduites les taxes reçues des pouvoirs locaux concernant la période 2021. Après déduction des taxes locales levées pour 2021 et 2022 de la deuxième tranche de 446.625€ du protocole d'accord, aucune contribution n'était plus due à la Région wallonne en décembre 2022.

La contribution à payer à la Région wallonne en février 2023 a été déterminée à la fin du mois de janvier 2023, en tenant compte de toutes les taxes locales 2021 et 2022 prélevées et/ou connues à cette date.

Selon cette analyse, le montant des taxes locales dépasse le montant dû à la Région wallonne le 15 février 2023 et peut être déduit. Par conséquent, il n'y a pas de contribution à payer à la Région wallonne au 15 février 2023.

• **Accès au réseau câblé de Coditel Brabant (Telenet)**

Suite au paiement par Orange Belgium de la provision relative aux coûts de set-up, Coditel Brabant (Telenet) a été en défaut de fournir l'accès à son réseau câblé dans le délai réglementaire de 6 mois. Ce défaut combiné au manque d'avancement sur le développement d'un service de gros effectif a poussé Orange Belgium à lancer une action judiciaire fin décembre 2016 à l'encontre de Coditel/Telenet pour manquement à ses obligations réglementaires. Considérant que la mise en œuvre d'une solution technique était toujours en cours au début de 2018, la procédure a été mise en suspens. L'affaire est réactivée et Telenet a déposé ses conclusions le 6 mars 2020. Les audiences ont eu lieu en octobre 2021 et le Tribunal a statué le 8 décembre 2021 que Telenet avait enfreint la réglementation en n'accordant pas l'accès à son réseau à Orange Belgium. Le Tribunal a mandaté un expert pour calculer le préjudice résultant de l'infraction de Telenet. L'expert a déposé son rapport et ses honoraires devant le tribunal le 18 novembre 2022. Les parties peuvent échanger leurs conclusions sur le rapport et les honoraires de l'expert. Un jugement définitif peut être attendu en Q3 2023.

• **Euphony Benelux S.A. (en faillite)**

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été cité par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le Tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier pour le dépôt des conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions.

L'affaire a été traitée devant la Cour d'appel de Bruxelles à l'audience du 3 octobre 2022. Par arrêt rendu le 25 octobre 2022, la Cour a déclaré la demande de commissions airtime ainsi que la demande d'indemnisation complémentaire totalement non fondées. La Cour a laissé un point ouvert car elle a décidé qu'elle ne disposait pas d'informations suffisantes pour le traiter et a rouvert les débats à l'audience du 24 avril 2023, reportée à l'audience du 19 juin 2023. Le curateur ne s'étant pas présent à cette audience, le président a (à nouveau) renvoyé l'affaire à l'audience du 26 septembre 2023.

• **Points de transit – liens d'interconnexion**

Telenet a inclus dans son offre de référence régulée de 2014 une redevance de 5.000 euros par Gb de capacité de trafic d'interconnexion Internet. Les frais n'ont été mentionnés dans aucune décision réglementaire finale sur les prix. Cette redevance n'a pas été appliquée en 2014, 2015, 2016, 2017. Ce n'est qu'à partir de 2018 que Telenet a commencé à facturer ce montant pour chaque point de transit et chaque augmentation de capacité d'interconnexion. Orange Belgium a systématiquement contesté les montants facturés pour les points de transit.

La décision de mai 2020 sur les frais de gros n'impose qu'une charge de ~ 170 euros / mois pour 100 Gb. Orange Belgium a continué de refuser de payer les frais fondés sur les anciens montants. Telenet a entamé une procédure judiciaire devant le Tribunal d'entreprise de Malines. Le 22 avril 2022 le Tribunal a presque entièrement rejeté la demande de Telenet et n'a retenu qu'un montant de 21.750 euros pour les frais mensuels. Telenet a fait appel du jugement devant la cour d'appel d'Anvers. La Cour d'appel a fixé un calendrier d'échange des conclusions et les plaidoiries auront lieu le 6 septembre 2023.

10. Parties liées

Les conditions appliquées aux ventes et aux achats de trafic et de services, au contrat de gestion centralisée de la trésorerie, et au contrat de facilité de crédit revolving ainsi que les prêts et emprunts productifs d'intérêts sont déterminées dans le respect des conditions en vigueur sur le marché. A la date du bilan, aucune partie liée ne bénéficie d'une quelconque garantie et aucune d'elles n'a octroyé de garantie quelconque à Orange Belgium. Aucune correction de valeur sur des créances dues par des parties liées n'a été comptabilisée à la date du bilan.

en millions d'euros

30.06.2023	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées(*)	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées(*)
Orange – Trafic et services	15,1	-18,7	4,8	17,1
Orange – Mutualisation de la trésorerie	0,0	-4,6	53,4	0,0
Filiales d'Orange – Trafic et services	7,5	-9,2	4,6	16,6
Atlas Services Belgium – Emprunt	0,0	-12,1	0,0	1780,1
Redevances de marque versées à Orange S.A.	0,6	-8,9	0,0	0,0
Total	23,2	-53,5	62,7	1813,8

en millions d'euros

30.06.2022	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées(*)	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées(*)
Orange – Trafic et services	16,8	-18,6	0,0	0,0
Orange – Mutualisation de la trésorerie	0,0	-3,2	30,5	35,1
Filiales d'Orange – Trafic et services	7,1	-8,5	-1,0	5,5
Atlas Services Belgium – Emprunt	0,0	-0,1	0,0	119,8
Redevances de marque versées à Orange S.A.	0,5	-8,5	0,5	0,0
Total	24,4	-38,9	30,0	160,5

(*) dont coûts financiers

11. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement entraînant des ajustements, ni aucun événement significatif n'entraînant pas d'ajustements, ne s'est produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers consolidés intérimaires résumés a été autorisée..

12. Autres

Au cours du premier semestre 2023, aucun événement significatif n'est survenu concernant la juste valeur des actifs et passifs financiers.

13. Déclaration des personnes responsables

Nous soussignés, Xavier Pichon, CEO, et Antoine Chouc, CFO, déclarons qu'à notre connaissance :

A) le jeu d'états financiers consolidés résumés établis conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur ainsi que des sociétés comprises dans sa consolidation ;

b) le rapport intermédiaire présente un exposé fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties concernées survenus au cours des six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur le jeu d'états financiers consolidés résumés ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restant de l'exercice.

Bruxelles, le 20 juillet 2023

Xavier Pichon
CEO

Antoine Chouc
CFO

Rapport d'examen limité sur l'information financière intermédiaire consolidée de Orange Belgium SA pour le semestre clôturé le 30 juin 2023

Dans le cadre de notre mandat de commissaire, nous vous faisons rapport sur l'information financière intermédiaire consolidée. Cette information financière intermédiaire consolidée comprend l'état consolidé de la situation financière intermédiaire résumée clôturée le 30 juin 2023, l'état consolidé du résultat global intermédiaire résumé, l'état consolidé des variations des capitaux propres intermédiaire résumé et l'état consolidé des flux de trésorerie intermédiaire résumé pour le semestre clôturé à cette date, ainsi que les notes sélectives 9 à 13.

Rapport sur l'information financière intermédiaire consolidée

Nous avons effectué l'examen limité de l'information financière intermédiaire consolidée de Orange Belgium SA (« la société ») et ses filiales (conjointement « le groupe »), préparée conformément à la norme internationale IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée dans l'Union Européenne.

Le total de l'actif mentionné dans l'état consolidé de la situation financière intermédiaire résumée s'élève à 186 millions EUR et la perte consolidée (part du groupe) mentionné dans l'état consolidé du résultat global intermédiaire résumé s'élève à 15 millions EUR. 4

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire consolidée conformément à la norme internationale IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée dans l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire consolidée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing) et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur l'information financière intermédiaire consolidée.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière intermédiaire consolidée de Orange Belgium SA n'est pas établie, à tous les égards importants, conformément à la norme internationale IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée dans l'Union Européenne.

Signé à Zaventem.

Le commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL

Représentée par Nico Houthaeve

14. Glossaire

KPI Financiers

Chiffre d'affaires

chiffre d'affaires par offre	Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services convergents, services mobiles, services fixes, services d'intégration et des technologies de l'information, de gros (wholesale), vente d'équipements et autres revenus.
Services facturés aux clients	Agrégation des chiffres d'affaires des services convergents, services mobiles, services fixes et services d'intégration et des technologies de l'information.
services convergents	Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipements). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe- 4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO : Mobile Virtual Network Operator). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
Services mobile only	Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipements) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
services fixes	Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et ventes d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle.
services d'intégration et des technologies de l'information	Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéoconférence. Cela comprend également les ventes d'équipements associées à la fourniture de ces services.
Services aux opérateurs	Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobiles: les revenus entrants, l'itinérance des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord d'itinérance domestique) et MVNO, et pour (ii) les services «carriers» fixes.
Ventes d'équipements	Les revenus de toutes les ventes d'équipements mobiles et fixes, à l'exclusion (i) des ventes d'équipements associées à la fourniture de services d'intégration et des technologies de l'information, et (ii) des ventes d'équipements aux négociants et courtiers.
Autres revenus	Ils englobent (i) les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales et (iv) les autres revenus divers.

Éléments du compte de résultat

Données à base comparable	Des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les variations en données à base comparable permettent de refléter l'évolution organique de l'activité. Les données à base comparable ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
EBITDAaL (EBITDA after Leases) (depuis le 1 ^{er} janvier 2019)	Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur les sociétés, avant résultat financier hors intérêts sur dettes locatives, avant résultat des entités mises en équivalence, avant pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, avant reprise des réserves de conversion des entités liquidées, avant effets liés aux prises de contrôle, avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, avant effets des principaux litiges, avant charges spécifiques de personnel, avant revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, avant coûts des programmes de restructuration, avant coûts d'acquisition et d'intégration. L'EBITDAaL ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.

Éléments de flux de trésorerie

Cash-flow opérationnel ajusté	Il s'agit de l'EBITDAaL après déduction des eCapex.
Cash-flow organique	Le cash-flow organique correspond au flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation, après déduction des capex/eCapex et après remboursement des passifs de location, majoré des produits de la vente d'immobilisations corporelles, après ajustement pour tenir compte des paiements relatifs à l'acquisition de licences de télécommunication.
Cash-flow organique des activités télécom	Orange S.A. utilise le flux de trésorerie organique des activités de télécommunications comme mesure de la performance opérationnelle pour les activités de télécommunications dans leur ensemble. Le cash-flow organique des activités télécoms correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité diminué (i) des remboursements des dettes locatives et des dettes sur actifs financés (ii) des acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles, nettes de la variation des dettes de fournisseurs d'immobilisations, (iii) hors licences de télécommunications décaissées et hors effet des principaux litiges décaissés (et encaissés). Le flux de trésorerie organique des activités de télécommunications n'est pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable à celui de l'exercice précédent.
eCAPEX	Les économiques capex correspondent aux investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors actifs financés, diminués des prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés. Les e-CAPEX ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
Licences de télécommunication décaissées	Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences.
Variations du Besoin en Fond de Roulement	Correspond à la variation des stocks nets, plus la variation des créances clients brutes, plus la variation des dettes aux fournisseurs, plus la variation des autres éléments du Besoin en Fond de Roulement.

Autres éléments opérationnels	Principalement la compensation d'éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, d'éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs liées aux immobilisations.
Dettes nettes	Emprunts et dettes assimilées moins disponibilités et quasi-disponibilités
Variation de la dette nette	Variation du niveau de la dette nette.

KPI opérationnels

Convergence

Base de clients convergents B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
ARPO convergence B2C	Le revenu semestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors ventes d'équipements) au cours des six derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la même période. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes en début et en fin de mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente.

Mobile

Base clients mobile (hors MVNO)	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et Internet partout (hors MVNO).
Forfait	Client avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturés mensuellement.
Prépayé	Client qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
M2M (machine-to-machine)	Échange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
Clients convergents B2C mobile	Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C.
Clients mobile	Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme).
clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange.
ARPO mobile (semestriel)	Le revenu semestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobiles seul facturés aux clients, générés au cours des six derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobiles seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est le chiffre d'affaires mensuel par client.

Fixe

Nombre de lignes (cuivre + FTTH)	Nombre de lignes fixes exploitées par Orange.
Clients convergents haut débit B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (LTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
Clients fixes haut débit	Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme).
ARPO haut débit fixe (semestriel)	Le chiffre d'affaires semestriel moyen par offre (ARPO) des services fixes haut débit (xDSL, FTTH, 4G fixe (LTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services fixes haut débit généré au cours des six derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'accès au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est le chiffre d'affaires mensuel par accès.

Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter précisément les chiffres absolus.

À propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et luxembourgeois, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de connectivité de nouvelle génération aux particuliers et aux professionnels grâce au mobile multi-gigabit ainsi qu'à des réseaux câblés et des réseaux de fibre optique, y compris dans le domaine de l'Internet of Things. Son réseau mobile ultraperformant dispose des dernières technologies et fait l'objet d'investissements permanents. Avec l'acquisition de VOO, il comprend également un réseau à large bande en Wallonie et dans une partie de Bruxelles.

En tant qu'opérateur responsable, Orange Belgium investit également dans la réduction de son empreinte écologique et la promotion de pratiques numériques durables et inclusives.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains du mobile et de l'accès internet et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est cotée à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations : corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Relations investisseurs :

Koen Van Mol	koen.vanmol@orange.com	+32 495 55 14 99
Bernard Petit	bernard2.petit@orange.com	+32 495 55 90 96
ir@orange.be		

Contact presse

Annelore Marynissen	annelore.marynissen@orange.com	+32 479/016.058
press@orange.be		